

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 96 (1967)

**Heft:** 2

**Artikel:** Le perfectionnement du maître - un devoir urgent de notre temps [suite]

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1040280>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le perfectionnement du maître — un devoir de notre temps (suite)

## 2. *Les étapes de la formation continue*

Nous prévoyons trois étapes

*a) Période de formation complémentaire obligatoire pour les jeunes maîtres.*  
Du fait de la complexité de l'école actuelle, la formation de base acquise à l'Ecole normale ne suffit plus. D'autre part, suivant les données de la psychologie moderne, le développement de l'être humain se poursuit bien au-delà de la vingtième année, si bien que ce n'est que vers 22 ou 23 ans que l'être est intellectuellement adulte. Il est donc nécessaire que, pendant les premières années de son activité, le jeune maître complète sa formation de base et soit prudemment guidé. A notre avis, ce complément de formation du jeune maître comprend deux étapes.

1. Pendant la première année, le jeune maître doit faire ses premières expériences. On ne lui fera pas suivre de cours, mais on le guidera prudemment. Le système utilisé par le canton de Saint-Gall me paraît judicieux: 4 à 6 «stagiaires» sont confiés à un maître expérimenté en fonctions. Ce maître rend de fréquentes visites aux jeunes enseignants. Il s'entretient avec eux des leçons données, discute des questions didactiques, des problèmes éducatifs qui se présentent. Le maître n'inspecte pas, il guide et conseille. De temps en temps, les maîtres de stage se réunissent pour discuter de leurs problèmes. Cette tâche de guide et de conseiller, confiée à des personnalités bien choisies, constitue une aide précieuse pour le jeune enseignant et doit se poursuivre au cours des années suivant la première année de fonctions.

2. Après cette première année «de stage», suivent trois années pendant lesquelles des cours obligatoires complètent la formation de base, cours de connaissance pédagogique, méthodologie – didactique, de formation musicale et technique, de connaissance du pays. Les autres domaines sont momentanément laissés de côté. L'inspectorat, l'Ecole normale et la conférence des maîtres de stage élaborent le programme des cours qui leur paraissent les plus urgents.

Cette formation obligatoire est dirigée par le canton: il est loisible aux jeunes maîtres de suivre en outre des cours organisés par les Associations cantonales ou suisses. Cette formation complémentaire représente une durée minimale de trois semaines par année. Les cours qui se donnent avec participation d'élèves sont pris sur le temps d'école. En collaboration avec l'Ecole normale, des remplacements peuvent être organisés. On

exige néanmoins du jeune maître qu'il consacre de temps en temps une semaine de vacances à cette formation continue. Sur la base des visites que j'ai eu l'occasion de faire à ces jeunes enseignants, j'estime qu'une période de perfectionnement obligatoire de trois ans, à raison de trois semaines par année, est un minimum.

*b) Formation complémentaire facultative.* A ce premier échelon, obligatoire, suit une période de formation facultative. Elle comprend les sept domaines de formation déjà mentionnés. L'initiation pédagogique reste au programme tant que le maître est en fonctions. Matières à étudier: méthodes nouvelles, enseignement programmé, nouvelles méthodes de calcul, de grammaire, tenue «à jour» des connaissances relatives aux branches enseignées, prise de contact avec le monde moderne, connaissance des devoirs sociaux, etc.

Cette formation peut se faire par des cours cantonaux (formation par l'Etat), par des cours à l'Université populaire ou autres institutions ou par les nombreuses possibilités offertes par les associations professionnelles cantonales ou suisses. Des cours de plus longue durée pourraient être organisés, cours semestriels, par exemple. Remarque importante concernant les congés d'études: l'obligation pour le maître en fonctions depuis plusieurs années de se mettre au courant des nouvelles méthodes et des conditions nouvelles du monde extérieur nécessite, pour le maître consciencieux, la participation à des cours de plus longue durée, à des séjours de plusieurs semaines ou de plusieurs mois, voire d'un semestre ou d'un an.

En Amérique, les professeurs de plusieurs Universités ont l'obligation de prendre une période de congé d'études après six années de fonctions. Dans plusieurs cantons, les maîtres des écoles moyennes ont droit à un congé d'études après dix ans de fonctions. Ce droit existe aussi pour les maîtres secondaires et primaires. Dans le canton de Zurich, un projet de réglementation de congés payés après dix ans de fonctions est actuellement à l'étude.

Pendant ces congés, le maître doit avoir des possibilités diverses: séjours à l'étranger pour étude de la langue, voyages, fréquentation de cours universitaires pour l'acquisition de connaissances nouvelles dans les branches enseignées par le maître, activité scientifique dans un domaine spécial, fréquentation de cours dans un Institut pédagogique où le maître aurait l'occasion d'approfondir ses connaissances par des études ou des enquêtes sous la direction de professeurs spécialisés, exemples: résultats obtenus par l'application de nouvelles méthodes, effet produit sur la nouvelle génération par le cinéma, les journaux illustrés, problème de la littérature pour la jeunesse, élaboration, perfectionnement de nouvelles méthodes, entraînement à ces méthodes, création de nouveaux moyens d'enseignement, enquêtes sur le rôle social de l'école, résultats concernant

les mesures prises pour le passage d'un type d'école à un autre, etc. Le maître aurait ainsi l'occasion, en s'occupant de problèmes plus généraux que ceux qu'il a à résoudre dans son travail habituel, d'enrichir son enseignement. Les professeurs des Instituts pédagogiques, de leur côté, devraient se mettre à la disposition des organisations cantonales et suisses pour la direction de cours.

Perfectionnement par la radio et la TV: dans beaucoup de pays (USA, Suède, URSS, par exemple) la radio et la télévision sont depuis longtemps à la disposition de la formation complémentaire des enseignants. Au Japon, les deux tiers des membres du corps enseignant suivent, obligatoirement, de tels cours – sous peine de perdre leur place. – Nous ne demandons pas d'aller jusque-là! Mais nous devons envisager la possibilité d'employer, chez nous aussi, la radio et la TV au perfectionnement du corps enseignant. Ces moyens permettent d'atteindre simultanément un grand nombre d'auditeurs: il serait insensé d'ignorer ces moyens modernes d'enseignement au moment où la télévision suisse vient d'ouvrir un service «Ecole et Education».

La formation continue des enseignants – surtout les congés d'études – entraînera des dépenses. Mais quand une entreprise envoie l'un de ses ingénieurs se perfectionner en Amérique ou quand elle engage de hautes personnalités pour donner des cours de perfectionnement pendant le temps de travail, on ne parle pas de congé et la question financière ne se discute pas. On ne demande pas qui indemnise! L'expression «congé d'études» est malheureusement assimilée souvent à la notion «congé» au sens de rétablissement, vacances, repos, loisirs, ce qui fait que certaines autorités hésitent à accorder des congés pour des cours de perfectionnement ou des trimestres ou semestres d'études. Il me semble aller de soi que le canton qui organise des cours obligatoires doit en supporter tous les frais et qu'il doit également se montrer généreux dans l'octroi de subventions pour les cours facultatifs. Ceux-ci ne sont pas du temps perdu; ils représentent un travail sérieux dont l'école retire tout profit. Ces questions de subventionnements ou de congés pourront d'ailleurs trouver des solutions différentes suivant le genre de cours envisagé: cours d'initiation à une nouvelle méthode d'enseignement ou cours pour formation de directeurs de chant ou de musique instrumentale, par exemple.

c) *Le séminaire pour chefs de cours.* Les expériences faites dans l'aide apportée aux stagiaires par des maîtres expérimentés, la collaboration étroite constatée aux colloques réunissant ces maîtres de stage et les personnalités du monde pédagogique m'ont amené à l'idée de la création de séminaires pour chefs de cours. Ceux-ci seraient formés de maîtres qui se sont distingués dans leurs fonctions, qui se sont soumis à un perfectionnement intensif et qui collaborent avec succès à la formation

continue des enseignants. Dans ces séminaires seraient représentées également les autorités responsables de la formation continue: le canton, les inspecteurs, les écoles normales, les associations professionnelles. Les membres du séminaire conservent leurs fonctions tout en remplissant des tâches diverses: désignation du degré d'urgence des divers domaines de formation continue, activité comme chefs de cours, conseils aux enseignants concernant les méthodes nouvelles, formation des stagiaires, organisation de cours pour jeunes maîtres. Le canton trouverait dans un tel séminaire un appui précieux pour l'étude des problèmes d'actualité: nouveaux moyens d'enseignement, étude des questions de raccordement, coordination des plans d'études, centre de renseignements pour les communes pour toute question de bâtiments et de locaux scolaires, étude et essais de nouvelles méthodes, de nouveaux moyens d'enseignement, conduite de classes expérimentales, etc. La collaboration à ce séminaire serait une excellente préparation pour les futurs maîtres d'application et maîtres de méthodologie des écoles normales. Les membres de ce séminaire se retrouveraient périodiquement non seulement pour organiser leur travail mais pour travailler également à leur propre perfectionnement.

*(à suivre)*